

MAIRIE
DE
MOUREZE



Arrêté n° : AI_2026_001

Arrêté de délégation à Mme Christiane CARLES, 1ère adjointe

Le maire de la commune de Mourèze,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 2 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Christiane CARLES, 1ère adjointe au maire en date du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation de fonction à Mme Christiane CARLES, 1ère adjointe,

Arrête :

Article 1er : A compter du 21 mars 2026 il est donné délégation de fonction à Mme Christiane CARLES, 1ère adjointe pour intervenir dans les domaines suivants dont il exercera les fonctions d'étude et suivi.

Affaire administrative

- Actes de gestion courante tels que conventions simples, correspondance.
La certification matérielle et conforme des pièces et documents produits à cet effet, la légalisation des signatures et d'une façon générale tous les actes et documents relatifs à la population.

Espaces municipaux

- Aménagement, entretien et nettoyage des espaces publics ou privés communaux (terrain de sport, espaces verts).

Cimetière et affaires funéraires

- Aménagement, entretien et nettoyage du cimetière,

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

Article 2 : La signature par Mme Christiane CARLES, 1ère adjointe des pièces et actes consignés à l'article 1 devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du MAIRE ».

Article 3 : Les fonctions déléguées à Mme Christiane CARLES en vertu du présent arrêté seront exercées sous la surveillance et la responsabilité de M. le Maire.

Article 4 : La Secrétaire générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la mairie, affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à la Préfecture. En outre une expédition en sera transmise au responsable du SGC Coeur d'Hérault.

Fait à Mourèze, le 20 mars 2026

Le Maire,
Patrick-Albert JAURÈS,

